

*Fédération de
l'Équipement, de
l'Environnement,
des Transports et
des Services*



*Fédération
des
Finances*

CTPM du 18 décembre 2007 Déclaration Force Ouvrière

Monsieur le ministre,

Dans votre message du 12 novembre 2007 aux agents du MEDAD, Ministère de l'Écologie du Développement et de l'Aménagement Durables, vous indiquiez que votre intervention de ce jour serait consacrée aux orientations et au projet du ministère. Pourtant, aujourd'hui, nous avons l'impression que nous en sommes encore loin. A croire que le MEDAD cherche à inventer un nouveau concept non durable : dépenser beaucoup d'énergie pour brasser du vent !

Depuis juin 2007, Force Ouvrière n'a eu de cesse d'exprimer la nécessité que le MEDAD dispose très vite d'un projet fort et ambitieux après avoir identifié les missions et politiques qu'il devra porter avec l'ensemble de ses services et de ses agents. Nous l'avons rappelé avec force à votre cabinet, à votre administration et à vous même à plusieurs reprises, y compris durant les tables rondes du « Grenelle de l'environnement ».

C'est pourquoi nous demandons depuis la création du MEDAD que soient présentés aux agents le sens et le projet de ce ministère.

Pourtant, au bout de 8 mois d'exercice, le MEDAD reste le seul ministère sans lettre de mission de la part du Premier ministre. Ce ministère reste virtuel. Il n'a ni contour précis, ni contenu, ni mission, ni stratégie hormis l'affichage d'une réduction de l'ordre de 1500 agents en 2008.

Jusqu'à maintenant, le personnel du ministère a dû se contenter d'un document de 2 pages ½ sur « *l'ambition du MEDAD* », suite de généralités et de lieux communs dans lequel ni l'énergie, ni le logement, ni l'urbanisme, ni la prévention des risques, ni la sécurité routière et industrielle, ni l'aménagement du territoire, ni la politique de l'eau, ni la gestion des infrastructures, ni l'ingénierie publique, ni le réseau scientifique et technique ne sont réellement abordés.

Un comble pour un ministère, premier d'entre tous, dont le gouvernement ne cesse de vanter qu'il n'a pas son équivalent dans le reste du monde. Heureusement pour les autres pays, aurait-on envie de dire 8 mois après sa création car aujourd'hui le MEDAD semble vraiment signifier un « *Ministère Entièrement Dénaturé Avant Destruction* ».

Les agents du ministère sont inquiets et désemparés comme nous vous l'avons rappelé dans notre courrier du 5 décembre dernier resté sans réponse de votre part.

Ils sont désormais totalement abattus par l'annonce du 6 décembre sur l'organisation des administrations centrales du MEDAD et surtout par celle du chef de l'Etat du 12 décembre dans le cadre de la RGPP, Révision Générale des Politiques Publiques. Ils se sentent trahis. Ecœurés et révoltés.

Ils le sont moins face à l'idée de nouvelles réformes en perspective, car leurs capacités d'évolution et d'adaptation ne sont plus à démontrer après les réorganisations multiples et d'ampleur sans pareille qu'ils ont vécues ces dernières années, que face à l'idée de passer à côté d'une occasion unique et sans précédent de répondre à une préoccupation essentielle de nos concitoyens en œuvrant pour le développement et l'aménagement durable, enjeu planétaire s'il en est, uniquement à cause de l'incapacité de leurs dirigeants à définir une stratégie claire pour le ministère. Leur sens aigu du

service public leur interdit de se satisfaire d'une proposition d'organisation du MEDAD qui résulte uniquement d'enjeux de pouvoirs sans aucune réflexion approfondie sur les objectifs et la stratégie du ministère.

Les personnels du ministère exigent que l'on arrête de se moquer d'eux comme c'est le cas en les invitant à aller voir sur « grenelle.com » pour trouver un sens au MEDAD.

En effet, comment peut-on affirmer que le projet du MEDAD se trouve réduit aux orientations générales du « Grenelle de l'Environnement ». De cette vaste opération de communication, il ne ressort que des idées très vagues dont la plupart ne seront jamais mises en œuvre. Il ne s'agit que d'un assemblage d'effets d'annonces et de mesures hétéroclites, sans aucune portée opérationnelle pour notre ministère.

Vos agents croient encore aujourd'hui en un avenir possible pour leur ministère et ils sont prêts à relever le défi si vous voulez bien les écouter et construire avec eux un projet ambitieux pour le MEDAD.

Ils exigent une véritable stratégie ministérielle claire, au service d'objectifs forts, accompagnée des moyens nécessaires pour préserver et développer les services, les missions et les compétences du service public de l'aménagement et du développement durables.

Monsieur le ministre, permettez-nous de vous dire que pour le personnel, vous apparaissez totalement absent, extérieur et désintéressé de votre ministère, de sa construction, de ses agents. Résultat, au niveau national, c'est un règlement de compte tous azimuts auquel nous assistons : conflits de personnes, combats corporatistes, volonté des secrétariats d'Etat de fonctionner comme des ministères de plein exercice, enjeux de pouvoirs,...

Qui plus est, il existe une volonté manifeste de « faire la peau » à tout ce qui représente de près ou de loin l'ex ministère de l'Equipement (agents, compétences, structures), en méconnaissance et au mépris de son histoire et de son savoir-faire. C'est oublier que bien avant la création du MEDAD, il était déjà un acteur essentiel du développement durable. C'est faire peu de cas de l'investissement des agents de l'Equipement au sein même de l'ex ministère de l'Ecologie ou pour son compte.

Monsieur le ministre, être constructeur, opérateur, ou aménageur n'a jamais empêché d'être précurseur et d'intégrer l'environnement ou raisonner de façon durable, comme nombre des plus grandes réussites de notre pays l'ont démontré. Il faut donc mettre un terme au climat de suspicion instauré par vos équipes et à la chasse aux sorcières envers les agents de l'Equipement. Difficile de construire un ministère sans projet. A fortiori si certains s'acharnent à insulter 95% des agents qui constituent le MEDAD. **Nous vous affirmons solennellement que cela suffit. Que les attaques contre les agents de l'ex Equipement doivent cesser sur le champ.** Que ceux-ci sont exaspérés et que nous saurons prendre, avec eux et à leur demande, toutes nos responsabilités si cette situation perdure.

Les personnels issus de ministère de l'Industrie ont été transférés avec leurs missions au MEDAD. Aujourd'hui ils ont l'impression d'être considéré dans un ministère, qu'ils considèrent pourtant comme aussi le leur, comme des étrangers par certains cadres du MEDAD, et que ces mêmes personnes veulent bien de leurs missions mais pas des personnels qui les exercent aujourd'hui.

De même, les personnels en fonction dans l'ex ministère de l'Ecologie sont inquiets pour leur avenir. La réorganisation ministérielle ne doit pas se faire à leur dépend ni au détriment de leurs missions et de leurs services.

Le refus d'instaurer réglementairement le CTPM du MEDAD alors que cela est pourtant possible mais, au contraire, la volonté manifeste de maintenir un CTPM ex Ecologie et un autre ex Equipement ; ou encore l'annonce de séparer le Secrétariat Général envisagé à l'origine en un SG devenant simple direction des moyens d'un côté et un « commissariat au développement durable » chargé de la stratégie de l'autre ; conduisent de fait à rendre impossible le pilotage du MEDAD.

A ce propos, monsieur le ministre, je vous informe que je viens de vous assigner en justice.

Pour nous, **la coupure SG – Commissariat constitue une erreur historique.** C'est une aberration totale : le MEDAD est interministériel par définition, il devrait être garant d'intermodalité, de pluridisciplinarité et de transversalité. Or, avec un tel projet, il se retrouve sans pilotage possible du fait d'une organisation prônant la séparation entre la stratégie et la gestion des moyens. En

interdisant une cohérence d'ensemble, en refusant de se donner une capacité d'arbitrage inter programmes, le MEDAD sera bientôt plus segmenté, plus sectorisé et plus découpé que ne l'étaient jusqu'alors l'Équipement et l'Écologie. Oui, ce projet de réorganisation des Directions d'Administration Centrale est une aberration.

A moins que la véritable stratégie soit celle de la destruction ?

Car définir arbitrairement (sans aucune concertation préalable) les DAC du ministère alors que personne n'en connaît le projet montre bien qu'il s'agit là d'une vision dogmatique. Tout cela donne l'impression que la seule stratégie ministérielle est d'interdire au MEDAD de réussir à regrouper ex Écologie, ex Équipement et une partie de l'ex Industrie.

Alors que le MEDAD, en proie à des enjeux de pouvoirs, s'autodétruit par des affrontements internes honteux et abjects aux yeux des agents, et qu'il est incapable de présenter une stratégie claire, son sort est scellé par d'autres dans le cadre de la RGPP : en effet, les orientations annoncées par le chef de l'État le 12 décembre dernier lors du « conseil de destruction des services publics » sonnent comme la chronique d'une mort ministérielle annoncée.

Monsieur le ministre, l'instant est grave et déterminant. Avec les agents du MEDAD nous vous demandons une implication personnelle forte pour sauvegarder ce ministère encore à peine défini face au rouleau destructeur de la RGPP.

Les agents attendent que vous répondiez dès ce jour sur les points suivants en affirmant très clairement que :

- la DDEA du département du Lot, devenue délégation inter services du territoire en octobre 2007, ne sera pas transformée en direction de préfecture, ni au 01/01/08, ni ultérieurement ;
- les DDEA (dont la généralisation a été annoncée le 12 décembre) demeureront des services déconcentrés interministériels techniques et ne seront pas intégrées dans les Préfectures, et ce dans tous les départements sans exception ;
- le réseau scientifique et technique ainsi que l'ingénierie publique seront préservés et renforcés et disposeront des moyens et effectifs nécessaires et pérennes pour le portage des politiques publiques, pour apporter l'analyse technique nécessaire à la construction de l'action de l'État et pour soutenir techniquement les services déconcentrés du ministère, dans leurs évolutions en cours et plus largement pour répondre gratuitement aux besoins et attentes de toute la collectivité publique ;
- la DGAC conservera son périmètre de missions et l'unité de ses services. Son organisation territoriale sera maintenue dans les domaines de la certification (Direction du contrôle de la Sécurité), du régalien et des fonctions supports nécessaires (Directions de l'Aviation Civile), respectant ainsi les engagements protocolaires ;
- les services routiers du ministère (DIR et DGR) ne seront pas transformés en agences ou établissements publics ;
- les services de navigation et leurs agents ne seront pas transférés sous le statut de l'EPIC VNF ;
- l'opérateur spécifique qui devrait être en charge de l'examen du permis de conduire, relevant de l'éducation et de la sécurité routière – politique prioritaire de l'État, sera un opérateur public, selon un statut de service à compétence nationale, avec reprise intégrale de l'ensemble des inspecteurs et délégués ;
- l'intégrité des DRIRE sera préservée tant au niveau de ses missions régaliennes et de développement économique, que de sa structure régionale avec ses groupes de subdivisions ;
- les compétences des actuelles DRE en matière de logement seront maintenues au sein des DREDAD ;
- les missions spécifiques des DIREN, en particulier dans le domaine de l'eau, seront maintenues à leur niveau, avec les moyens correspondants ;
- les missions d'urbanisme, de permis de construire et de droit des sols ne seront pas transférées ni externalisées ;

- vous mettiez fin aux attaques envers les services et les agents de l'ex Equipement, à tous les niveaux hiérarchiques ;
- vous permettiez que l'organisation du niveau central du ministère annoncée le 6 décembre puisse encore évoluer et que le SG et le Commissariat puissent être regroupés à terme, après une véritable réflexion concertée ;
- vous instauriez enfin le CTPM du MEDAD début 2008, selon les textes et la réglementation en vigueur (prise en compte des résultats des élections aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires pour apprécier la représentativité de chaque organisation afin d'attribuer les sièges en comité technique paritaire ministériel).

Par ailleurs, nous attendons des précisions sur la « DREDAD » et notamment le fonctionnement avec le ministère du Logement et avec le MINEFE.

Comptez-vous, comme certains l'affirment, créer un SG des DREDAD et un CTP inter DREDAD sur le modèle actuel des DRIRE au MINEFI, en omettant que le MEDAD comporte bien d'autres services déconcentrés pour lesquels nous revendiquons de ne pas créer de rupture d'égalité ? Ou bien faut-il en déduire que le MEDAD ne compte plus reposer que sur son échelon régional, considérant comme acquis l'intégration de ses services départementaux dans les préfectures et le transfert des autres services (DIR, SN, RST, services centraux,...) en agences ?

Ces sujets sont loin d'être les seuls à inquiéter les personnels. Il est néanmoins fondamental d'y répondre par des engagements immédiats et clairs, aujourd'hui même, car ces points font tous l'objet de communications alarmistes au sein du ministère depuis les annonces du 12 décembre ; dernière en date : la fermeture du service des pensions.

Il en va de la crédibilité du MEDAD, comme de la vôtre.

Monsieur le ministre, vous vous êtes plusieurs fois engagé à ce que le projet et la réorganisation du MEDAD soient instaurés « dans un esprit d'écoute, de dialogue et de respect ». Là aussi, nous attendons, avec tous les personnels, des signes concrets et immédiats.

Nous vous demandons de réunir le véritable CTPM du MEDAD en janvier 2008. Nous vous demandons une réelle concertation ministérielle de façon à débattre enfin sereinement des missions du ministère et aborder les demandes des personnels.

Le calendrier fixé par la RGPP impose que le MEDAD détermine sa stratégie dans les semaines à venir. Il convient de bâtir un véritable projet ministériel sur une base ambitieuse, cohérente, structurée, et démonstrative et, ainsi, de vous donner les moyens de construire ce ministère sans être laminé par la RGPP et les conseillers du chef de l'Etat.

Nous attendons de cet échange du 18 décembre 2007 des réponses franches et fortes : un CTPM du MEDAD à instaurer en janvier 2008 selon la réglementation en vigueur, un engagement ferme de votre part pour un avenir ambitieux par des réponses aux sujets que nous venons d'évoquer, un engagement à concerter dès à présent pour bâtir le projet ministériel et son organisation centrale et déconcentrée d'ici avril 2008.

Monsieur le ministre, pour construire le ministère, vous avez dit dans votre dernier message que vous comptiez sur les agents, sur sa richesse. Mieux vaudrait alors tenir compte de toutes ses composantes, et ne pas donner l'impression de se désintéresser des compétences et des services en fonction ni attaquer les personnels...